

REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°26

Séance du 28 mai 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 22 mai 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys ; M. Salanne à Mme Durruty ; Mme Capdevielle à M. Etcheto ; M. Bergé à Mme Aragon.

EXCUSEE : Mme Juzan.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Esmieu présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FETES TRADITIONNELLES - Prestations de gardiennage et sécurité et d'accueil - Signature des marchés.

La Ville de Bayonne organise tout au long de l'année un certain nombre de manifestations pour lesquelles elle doit assurer, non seulement la sécurité de ses propres biens, mais aussi celle des publics accueillis.

Les missions générales de police, les effectifs et conditions d'emploi des personnels ne permettent pas, tant à la police nationale qu'à la police municipale, d'assurer l'intégralité des nombreuses missions de gardiennage et de sécurité qu'imposent ces manifestations. Aussi, la Ville se trouve dans l'obligation de faire appel à des sociétés spécialisées. C'est notamment le cas lors des fêtes traditionnelles où elle doit assurer :

- la fermeture du centre-ville chaque jour de 11h00 à 7h00 le lendemain,
- la surveillance de l'aire d'accueil qu'elle met en place,
- la surveillance des animations, des podiums, des centres de secours, etc.

Il est également nécessaire d'assurer la sécurité aux arènes lors de la temporada mais aussi lors des concerts. Enfin, tout au long de l'année, la Ville doit sécuriser d'autres manifestations (Foire au jambon, feu d'artifice du 14 juillet...).

En complément de ces prestations de gardiennage et de sécurité, la Ville fait également appel à des agents d'accueil pour les fêtes de Bayonne et les concerts aux arènes. L'article L.612-2 du code de la sécurité intérieure disposant que l'exercice d'activités de sécurité privée est exclusive de toute autre prestation de service non liée à la surveillance et au gardiennage, les mêmes agents ne peuvent pas exercer ces deux types de missions, d'où la création de lots distincts.

Une consultation a été lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée. En effet, tant pour les services de surveillance que pour ceux d'accueil relevant des prestations de l'article 30 du code des marchés publics, les marchés peuvent être passés, quel que soit leur montant, selon une procédure adaptée, dans les conditions prévues par l'article 28 dudit code.

Les marchés sont conclus pour une durée d'un an, reconductibles tacitement par périodes successives d'un an, pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Conformément à l'article 77 du code des marchés publics, les prestations font l'objet de marchés à bons de commande avec un maximum exprimé pour chacun des lots, en nombres d'heures fixées annuellement comme suit et identique pour chaque période de reconduction (les estimations de coûts étant données à titre indicatif).

Lot	Désignation	Quantités annuelles maximum (en heures)	Estimations annuelles basées sur les détails quantitatifs estimatifs (en € HT)
1	Gardiennage et sécurité Fêtes traditionnelles Fermeture du centre-ville Surveillance et sécurisation des lieux d'animation et de l'aire d'accueil	10 000	225 000
2	Gardiennage et sécurité Arènes - Temporada	2 500	13 000
3	Gardiennage et sécurité Arènes - Concerts	3 000	18 000
4	Gardiennage et sécurité - Autres manifestations	3 200	34 000
5	Accueil Fêtes traditionnelles Fermeture du centre-ville Accueil du public sur l'aire d'accueil de Mousserolles Accueil sur différents sites et manifestations	3 000	58 000
6	Accueil Arènes – Concerts	1 500	21 000
	TOTAL	23 200	369 000

La commission d'appel d'offres, réunie le 7 mai 2015, a attribué les marchés comme suit :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant du détail quantitatif estimatif établi sur un an (en € HT)
1	Gardiennage et sécurité Fêtes traditionnelles Fermeture du centre-ville Surveillance et sécurisation des lieux d'animation et de l'aire d'accueil	Privilège Sécurité	225 303
2	Gardiennage et sécurité Arènes - Temporada	APRS	12 467
3	Gardiennage et sécurité Arènes - Concerts	APRS	13 271
4	Gardiennage et sécurité - Autres manifestations	Privilège Sécurité	27 828
5	Accueil Fêtes traditionnelles Fermeture du centre-ville Accueil du public sur l'aire d'accueil de Mousserolles Accueil sur différents sites et manifestations	Privilège Event	57 733
6	Accueil Arènes – Concerts	Privilège Event	17 292
	Total		353 894

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec les titulaires indiqués ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.